

Montréal, le 7 septembre 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Marie Lemay Lachance
Conseillère juridique principale
Affaires réglementaires et réclamations
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande relative à un projet d'investissement visant à évaluer
l'interchangeabilité de l'hydrogène dans le réseau gazier d'Énergir
(Dossier R-4165-2021)**

Maître Lemay Lachance,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements n^o 1 que la Régie de l'énergie (la Régie) transmet à Énergir dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Vous nous obligeriez en nous transmettant les réponses à cette demande de renseignements au plus tard le **23 septembre 2021 à 12 h**.

Par ailleurs, la Régie a pris connaissance du complément de preuve déposé par Énergir. Elle a également pris connaissance des commentaires déposés par les observateurs de même que la réponse d'Énergir à ces commentaires. À la suite de l'examen de ces renseignements additionnels déposés au dossier, la Régie maintient le cadre procédural qu'elle a établi dans sa décision D-2021-095.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl